

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	32
		En exercice
		Présents
		25
		Votants
		28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-06 – Budget Général-Intégration Actif/Passif de la commune de RECOUVRANCE
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 du portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 11 octobre 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes

Vu la décision de la commune en date du 17 mars 2011 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et son intégration en date du 1er janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et du retrait de la Commune de RECOUVRANCE

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de RECOUVRANCE à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de RECOUVRANCE acceptant les transferts d'actifs et de passifs,

La commune de RECOUVRANCE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget général de la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territorial ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la Commune de RECOUVRANCE à cette dernière

Pour les éléments afférents au **budget général** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 4 023 334,93 €.

Le transfert d'actifs repris par la Commune de RECOUVRANCE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi :

au montant de 10 495,41€

Transferts établis :

La commune accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe:

Au titre de la compétence **Tourisme**,

il est opéré notamment une reprise sur les opérations de sentiers de randonnées répartis sur la base du **nombre de communes** concernées,

Base du critère de répartition : 13 communes soit 1/13ème pour un montant de **9 537,81€** selon le détail ci-joint,

Au titre de la compétence **Réseau de Communication Haut Débit**,

il est opéré notamment une reprise sur l'opération de déploiement d'un Réseau Très Haut Débit dont le maître d'œuvre est le SMAU avec une répartition partielle basée sur les Habitants à l'instar des critères de financement utilisés pour les fonds de concours sollicités par le SMAU dans cette opération.

Base du critère de répartition « BLHD SMAU »: 68 habitants / 5 412ème pour un montant de **957,60 €**

Pour les transferts partiels, cf partie budget annexe pour les quote-parts.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de RECOUVRANCE accepte que la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe pour une Valeur nette comptable de

- 2 490 284,51 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 372 820,66 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 2 863 105,17 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune reçoit au titre des subventions perçues pour l'opération « sentiers de randonnée » et selon la base du critère de répartition appliquée aux sentiers soit 1/13ème pour un montant de 2 787,15 €

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs présents au budget général et notamment les éléments concernant les emprunts pour l'achat du restaurant du canal, l'acquisition de la péniche et l'agrandissement des locaux et parking du siège pour un montant de 418 955,27 €

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;**
- **que la commune de RECOUVRANCE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;**
- **que la commune de RECOUVRANCE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 1/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.**
- **de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès verbal de mise à disposition, à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;**
- **accepte le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget général**

- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

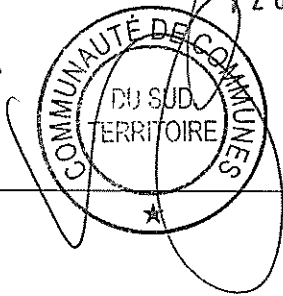
Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

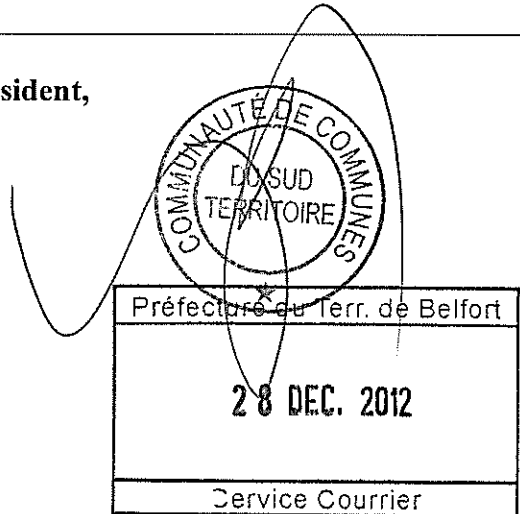
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 DEC. 2012
Et publication ou notification le 28 DEC. 2012**

Le Président,



Le Président,



12/11/2012

sentiers de randonnée

sur 13 communes

Budget général

Etat de l'actif repris détaillé par communes

RECAPitulatif ACTIF avec sub_au_31122011

Désignation du bien	Parti de société R#1	Date entrée	V. origine	VNC	BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	calcul
charente rando 13 communes	P	N°8AT7	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	sur 13 com
aménagement rando	P	N°8AT6	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	sur 13 com
AMO sentiers 13 communes	P	N°8AT11	01/01/2008	9 280,96 €	9 280,96 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°8AT12	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°8AT12	01/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°8AT27	30/05/2011	1 166,27 €	1 166,27 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	sur 13 com
panneau ponton	T	N°8AT13	27/10/2009	1 626,96 €	1 626,96 €							
aménagement ponton froidfontaine	T	N°8AT14	30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €							

Réseau fibre optique					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	
Vellescot-Bretagne-Boron	P	N°RES1	01/12/2010	23 821,19 €			11 648,04 €					

9 537,81 €	9 537,81 €	21 185,05 €	41 890,56 €	9 537,81 €	9 537,81 €	9 537,81 €
------------	------------	-------------	-------------	------------	------------	------------

Participation BLHD SMAU	P	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	
						5 942,70 €	4 773,54 €	3 450,19 €	6 660,98 €	4 435,95 €	957,60 €	3 551,01 €	hab

Subventions BA

ASSHT					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	
subv versée soc assain boron	T	N°SUB8	01/01/2007	365 000,00 €	243 335,00 €							
subv versée soc assain boron	T	N°SUB8	12/10/2009	400 000,00 €	310 002,00 €							
subv versée soc assain boron+vellescot	T	N°SUB13	01/01/2012	500 000,00 €	260 000,00 €							
subv versée soc assain mant + bretagne	P	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	385 334,00 €							109 083,00 €

EAU					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	
subv versée soc eau/filtration brebotte	T	N°SUB4	01/01/2007	78 000,00 €	52 000,00 €							

749 734,56 €	66 311,74 €	148 950,92 €	48 551,54 €	13 973,77 €	10 495,41 €	322 211,82 €	1 160 229,77 €
--------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------	----------------

References

PAR HAB

BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	TOTAL CC08
2117	412	339	245	479	315	68	255

5412



12/11/2012

Budget général
Etat des biens repris partiellement

RECAP_ACTIF_non_repris

PART NON REPRISE suite aux partages			part reprise 7 communes	part restante non reprise
Désignation du bien	ref	VNC 31/12/2011		
chemins rando 13 communes	N° BAT7	10 369,32 €	5 583,48 €	4 785,84 €
totem+panneau info	N° BAT6	5 310,24 €	2 859,36 €	2 450,88 €
MO sentiers 13 communes	N°BAT11	9 290,96 €	5 002,82 €	4 288,14 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	58 467,49 €	31 482,49 €	26 985,00 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	39 367,20 €	21 197,72 €	18 169,48 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT27	1 186,27 €	638,76 €	547,51 €
réseau fibre optique V-B-B	N°RES1	23 821,19 €	11 648,04 €	12 173,15 €
Participation BLHD SMAU	N°SUB7	76 214,00 €	29 812,46 €	46 401,54 €
subv versée sce assain mont + bre	N°SUB12	381 334,00 €	124 314,88 €	257 019,12 €
		605 360,67 €	232 540,01 €	372 820,66 €

Budget général
Etat des biens repris partiellement

RECAP_Actif_non_repris

Designation du bien	Réf	Date entrée V. origine	VNC
ENREGISTREUR	N°MAT1	01/01/2000	
ORDI PORTABLE	N°MAT4	01/01/2000	
INSTAL ORDI	N°MAT6	01/01/2000	251,00 €
AMENAG HALTE FLUV	N°BAT28	01/01/2001	
IMPRIMANTE-CABLE	N°MAT7	01/01/2001	13 874,88 €
RESTAU DU CAHAL MONT	N°BAT1	01/01/2001	
HALTE FLUV MONT	N°BAT2	01/01/2002	59 514,11 €
2 MODEMS	N°MAT3	01/01/2002	14 118,79 €
MAISON DE LA COMM	N°BAT3	01/01/2003	
IMPRIMANTE	N°MAT10	01/01/2003	378 157,09 €
CLIMATISEUR	N°MAT11	01/01/2003	
ORDI BUREAU	N°MAT2	01/01/2003	
DESTRUCTEUR PAPIER	N°MAT9	01/01/2003	
ARMOIRE	N°MOB15	01/02/2003	
ANTIVIRUS	N°MAT13	01/01/2004	182,06 €
EXTINCTEURS	N°MAT17	01/01/2005	29,00 €
STANDARD	N°MAT14	01/01/2005	144,72 €
RAILS TIGE CROCHET	N°MAT15	01/01/2005	358,04 €
PACK HT DEBIT	N°MAT16	01/01/2005	136,58 €
ROUTEUR	N°MAT17	01/01/2005	26,00 €
MOBIILIER	N°MOB16	01/01/2005	137,00 €
TEL GIGASET	N°MAT18	01/01/2005	6 306,41 €
ARMOIRE BUREAU	N°MAT20	01/01/2005	
BAC FLEURS	N°MOB1	01/01/2005	
2 VOLUTES BOULLES	N°MOB10	01/01/2005	
VOLUTE	N°MOB11	01/01/2005	
BANC	N°MOB17	01/01/2005	
MOBIILIER	N°MOB18	01/01/2006	1 760,40 €
STORES	N°MOB19	01/01/2006	
BAC FLEURS ROULANT	N°MOB2	01/01/2006	
BAC FLEURS	N°MOB3	01/01/2006	
JARDINIERE	N°MOB4	01/01/2006	1 008,00 €
JARDINIERES	N°MOB5	01/01/2006	1 616,00 €
KIT 3 MATS	N°MOB6	01/01/2006	
FORTE BROCHURE	N°MOB7	01/01/2006	
SUSPENSIONS	N°MOB8	01/01/2006	
SUB VERS SCE ASSAULT STEP	N°SUB1	01/01/2006	180 000,00 €
SUB VERS SCE BAUTATION	N°SUB2	01/01/2006	42 004,00 €
HALTE FLUV MONT	N°BAT3B	01/01/2007	356 711,59 €
AMENAG AIRE CAMPING CAR	N°BAT4	01/01/2007	30 916,28 €
AIRE ACCUEIL CAMPING CAR	N°BAT5	01/01/2007	43 389,45 €
LOCAL WC AIRE CAMPING	N°BAT6	01/01/2007	900,00 €
CANIVEAU PARKING SIEGE	N°BAT8	01/01/2007	4 640,48 €
SWITCH	N°MAT1	01/01/2007	
20 JARDINIERES	N°MOB12	01/01/2007	
SUSPENSIONS	N°MOB13	01/01/2007	
CHAISES	N°MOB10	01/01/2007	
CHAISES	N°MOB21	01/01/2007	
ESCA BEAU	N°MOB22	01/01/2007	
MOBIILIER	N°MOB23	01/01/2007	
PORTE MANTEAU	N°MOB24	01/01/2007	1 120,11 €
PRESENTOIR	N°MOB25	01/01/2007	
STE INTERCHET	N°MT1	01/01/2007	
PARTICIPATION LOG SIG	N°SUB5	01/01/2007	5 356,32 €
TELEFAX	N°MAT23	01/01/2008	
VENTILATEURS	N°MAT24	01/01/2008	
SERVEUR	N°MAT25	01/01/2008	
AMPLIFICATEUR MICRO	N°MAT27	01/01/2008	
PROJECTEUR EXTERIEUR	N°MAT28	01/01/2008	
PANNEAU EXPO	N°MAT29	01/01/2008	435,76 €
SUB VERS SCE ASSAULT MONT	N°SUB6	01/01/2008	
AMENAGEMENT COMPLEX SIEGE	N°BAT10	16/07/2009	357 200,00 €
CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE SIEGE	N°BAT9	22/04/2009	15 027,01 €
LICENCE IV	N°FIC1	15/12/2009	37 224,06 €
EXTINCTEUR	N°MAT31	25/09/2009	
ORDINATEUR	N°MAT32	07/07/2009	
IMPRIMANTE-CALSIHER	N°MAT33	07/07/2009	
MATERIEL BUREAU	N°MAT34	08/09/2009	
KIT DRAPEAU	N°MAT35	09/09/2009	
ASPIRATEUR	N°MAT36	24/09/2009	
ARMOIRE	N°MOB16	01/01/2009	
MOBIILIER	N°MOB26	01/04/2009	
ARMOIRE	N°MOB27	16/04/2009	
ARMOIRE	N°MOB28	29/08/2009	
MOBIILIER BUREAU	N°MOB29	03/07/2009	968,29 €
MOBIILIER BUREAU	N°MOB30	01/09/2009	
MOBIILIER BUREAU	N°MOB31	09/12/2009	
EXTENSION PARKING SIEGE	N°BAT13	31/12/2010	1 595,94 €
AIRE CAMPING CAR MONT	N°BAT16	01/12/2010	64 081,94 €
PARKING SIEGE CCBB	N°BAT17	01/12/2010	1 547,60 €
EXTENSION LOCAUX SIEGE	N°BAT18	01/12/2010	39 441,18 €
PORTION MONT	N°BAT19	01/12/2010	109 333,72 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT20	31/12/2010	3 876,47 €
AGRANDISSEMENT HALTE FLUV	N°BAT24	31/12/2010	5 335,91 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT25	31/12/2010	36 521,67 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT26	31/12/2010	418,50 €
PENICHE	N°MAT37	01/12/2010	4 211,97 €
VISIO CONFERENCE	N°MAT38	01/12/2010	159 277,72 €
ORDINATEUR	N°MAT39	01/12/2010	1 380,16 €
APPAREIL PHOTO	N°MAT40	01/12/2010	384,01 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT41	01/12/2010	61,60 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT42	01/12/2010	
KIT DRAPEAU	N°MAT43	01/12/2010	
MICRO ONDES	N°MAT44	01/12/2010	
GROUPE ELECTROGENE	N°MAT45	31/12/2010	
PENICHE PUBLICATION	N°MAT46	01/12/2010	
MOBIILIER BUREAU	N°MOB12	01/12/2010	446,00 €
SUB VERS SCE CAU/COND ALUMIN	N°SUB11	01/12/2010	
ECLAIRAGE PARKING CCBB	N°BAT28	18/08/2011	43 334,00 €
PORTION SUPPL + AGRODES PENICHE	N°BAT29	18/08/2011	13 103,35 €
EXTENSION BAT SIEGE CCBB	N°BAT30	18/08/2011	142 338,44 €
MAISON DOUCE PISTE CYCLOMONT	N°BAT31	18/08/2011	32 752,65 €
BORNES AIRE CAMPING/MONT	N°BAT32	18/08/2011	12 505,30 €
BAIE DE BRASSAGE INFO	N°MAT48	18/08/2011	15 310,48 €
STANDARD TELEPHONIQUE	N°MAT49	18/08/2011	1 644,15 €
ORDI BUREAU IMPRIMANTE	N°MAT50	18/08/2011	2 080,52 €
3 GPS	N°MAT51	18/08/2011	401,38 €
MOBIILIER BUREAU	N°MOB33	18/08/2011	340,25 €
MOBIILIER BUREAU	N°MOB34	18/08/2011	10 434,49 €
MOBIILIER BUREAU	N°MOB35	18/08/2011	300,00 €
MOBIILIER BUREAU	N°MOB36	18/08/2011	1 344,94 €
PENICHE-AMENAGEMENT	N°MAT47	12/01/2012	249,97 €
			171 387,45 €

27/10/2011 15:11:07

12/11/2012

Budget général
Etat des biens repris partiellement

RECAP_PASSIF

PASSIF NON REPRIS			
emprunts			
Objet de la dépense		Montant de l'emprunt	Montant au 31er janvier
Achat restaurant du conal		59 000,00 €	27 844,90 €
Acquisition péniche		190 000,00 €	178 263,46 €
Agrandissement locaux parking		230 000,00 €	212 846,91 €
			418 955,27 €

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	Vers	date émission	Montant de la subv	Montant au 1er janvier	PASSIF A REPRENDRE							
					BORON	DREBOTTE	BRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSHE	RECOUVRANCE	VELLESCOT	
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	
				36 232,91 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	

TOTAL PASSIF

455 186,18 €

12/11/2012

Budget général

Etat des biens repris partiellement

RECOURVANCE

ACTIF

sentiers de randonnée

sur 13 communes

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	RECOURVANCE
chemins rando 13 co	P	N° BAT7	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €
totem+panneau info	P	N° BAT6	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €
MO sentiers 13 com	P	N°BAT11	01/01/2008	9 290,96 €	9 290,96 €	714,69 €
sentiers de rando 13	P	N°BAT12	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €
sentiers de rando 13	P	N°BAT12	02/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €
sentiers de rando 13	P	N°BAT27	18/08/2011	1 186,27 €	1 186,27 €	91,25 €
VNC 31/12/2011 total transférée						9 537,81
panneau ponton	T	N°MAT30	27/10/2009	1 626,56 €	1 626,56 €	
aménagement ponto	T	N°BAT14	30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €	

Réseau fibre optique T

N°RES1

02/12/2010

23 821,19 €

Vellescot-Bretagne-Boron

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	RECOURVANCE
Participation BLHD S	P	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	957,60 €

Subventions BA

ASSNT

subv versée sce assai	T	N°SUB3	01/01/2007	365 000,00 €	243 335,00 €	
subv versée sce assai	T	N°SUB8	12/10/2009	400 000,00 €	320 002,00 €	
subv versée sce assai	T	N°SUB13	01/01/2012	300 000,00 €	280 000,00 €	
subv versée sce assai	P	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	381 334,00 €	

EAU

subv versée sce eau/IT

N°SUB4

01/01/2007

78 000,00 €

52 000,00 €

TOTAL ACTIF**10 495,41 €****PASSIF**

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	tiers	date émissio	Montant de la	Montant au 1e	RECOURVANCE
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €
sub sentiers animatio	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €
sub aménagements s	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €
				36 232,91 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF**2 787,15 €**

Origine: EG/AT - CCSTT

Etat réalisé sur demande de la CCBB et des communes "sortantes"